



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 20198

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de TVA appliqué au chauffage urbain. Dans le cadre du budget de la nation pour 1999, la TVA sur les abonnements EDF-GDF sera ramenée de 20,6 % à 5,5 %. Les exploitants de réseaux de chaleur souhaitent que la même mesure leur soit appliquée. Elle permettrait, d'une part, d'être en conformité avec la volonté du législateur déjà exprimée, par exemple pour la livraison du bois, de favoriser l'utilisation du bois en tant que combustible pour promouvoir les emplois et une énergie renouvelable et non polluante. D'autre part, cette mesure concernerait des familles modestes car les réseaux de chaleur sont souvent urbains et implantés dans des quartiers de grands ensembles d'immeubles. Il lui demande quelles dispositions entend prendre le Gouvernement pour réduire le taux de TVA des réseaux de chaleur et pour faire prendre en compte cette mesure par les instances européennes.

Texte de la réponse

Contrairement aux fournitures de gaz et d'électricité, la distribution d'énergie calorifique par les réseaux de chaleur ne figure pas dans la liste communautaire des opérations que les Etats membres peuvent soumettre au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. La mesure proposée ne peut donc pas être envisagée, car elle serait contraire au droit communautaire. La Commission européenne a d'ailleurs répondu à la France, qui l'avait interrogée sur la possibilité de soumettre la fourniture d'énergie calorifique au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, par la négative. Le Gouvernement a demandé à la commission d'envisager d'intégrer la fourniture d'énergie calorifique dans la liste des biens et services pouvant être soumis au taux réduit de la TVA. En tout état de cause, même quand ils sont desservis par un réseau de chaleur, les ménages modestes consomment également du gaz et de l'électricité et bénéficieront de la mesure relative aux abonnements.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20198

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5499

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1056